

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2020

Le Conseil Municipal est réuni dans sa plénitude.

La séance est ouverte à 19h45, M. René Dézieux, doyen d'âge, préside la séance. M. Nicolas Jouve est désigné secrétaire de séance. Mmes Anita Marie et Stéphanie Moncourier sont nommées assesseuses.

Le conseil municipal procède à l'élection du Maire à scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. M. Xavier Gruat est élu au 1^{er} tour.

Le conseil vote à l'unanimité le nombre des adjoints à 5 et procède à leur élection :

M. Jean-Paul Alphonsout 1^{er} adjoint, Nicolas Jouve 2^o adjoint, Hervé Massias 3^o adjoint, Patricia Pradel 4^o adjoint et Jean-Paul Basset 5^o adjoint.

Lecture de la charte de l'élu local est faite par M. le Maire.

Le conseil vote à l'unanimité le montant des indemnités des élus.

Sont créées les commissions permanentes thématiques suivantes : urbanisme et PLUi, voirie, finances, bâtiments communaux, vie associative, communication, ADMR et gérontologie, personnel communal, école, prévention des risques, cimetières et églises, cadre de vie et nouveaux habitants, action sociale et cluster ruralité, gestion des biens de sections. Sont désignés les vice-présidents, M. le Maire étant président de droit de toutes ces commissions.

Sont désignés selon les procédures légales :

- Les membres de la commission d'appel d'offre
- Les commissaires pour la CCID
- Les délégués au SIAEP
- Les délégués au Syndicat de la Diège

Monsieur le Maire fait un point sur :

- La crise du Covid-19 : la distribution des masques est retardée par des livraisons fractionnées. Les conseillers sont remerciés pour leur mobilisation. L'école a été réouverte dès le début de la crise pour servir au mieux les parents et le personnel communal s'est mobilisé. L'intérêt pour la fibre s'est accru avec le télétravail pratiqué par certains habitants.
- La réouverture des sites des Aubazines et d'Outreval avec la « plage active »
- Les principaux projets du mandat : pôle santé-tiers lieu-cluster ruralité à l'ancienne école de St Julien, réhabilitation en logement de l'ancienne école de Sarroux, évaluation de la réserve foncière de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30. Vu pour être affiché le 2 juin 2020, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.